

COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL

LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PHASE PRELIMINAIRE REGIONALE

(Extraits du Règlement de la Coupe Nationale Féminine Futsal - 2025/2026, applicable à la phase préliminaire régionale organisée sur le territoire de la L.F.N.)

Article 4-A - Organisation de la Phase Préliminaire Régionale

L'épreuve éliminatoire est organisée par la ligue régionale, cette gestion étant confiée à la Commission Régionale Futsal

Les rencontres se disputent par match à élimination directe.

Le nombre de tours jusqu'à la finale régionale est fixé par la Commission d'Organisation en fonction du nombre d'équipes engagées, afin d'être en mesure de fournir à la FFF à la date fixée par la Commission Fédérale le nom des clubs qualifiés pour participer à la compétition propre. Le nombre et la composition des groupes sont du seul ressort exclusif de la Commission d'organisation et à l'intérieur de ceux-ci, les adversaires sont tirés au sort.

Toutes les rencontres sont disputées sur l'installation du club premier tiré au sort. Il revêt la qualité d'organisateur de la rencontre et prend en charge toutes les obligations qui en découlent.

Par exception aux dispositions des Règlements Généraux, ces décisions sont insusceptibles de recours.